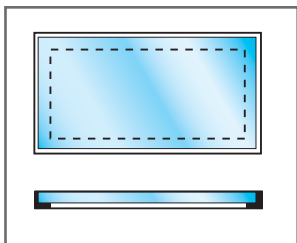


Dalles de plancher

Ce chapitre concerne uniquement le système d'appuis périphériques continus.



Support

La structure d'appui doit être rigide afin que ses déformations restent inférieures ou égales à $1/500^e$ de la longueur du côté considéré, lorsque le plancher est en charge.

Le désaffleurement entre deux éléments d'ossature assemblés (angle) doit être inférieur ou égal à 1 mm.

L'écart de planéité de l'ossature doit être inférieur à 0,5 mm, pour 30 cm.

Pose des dalles

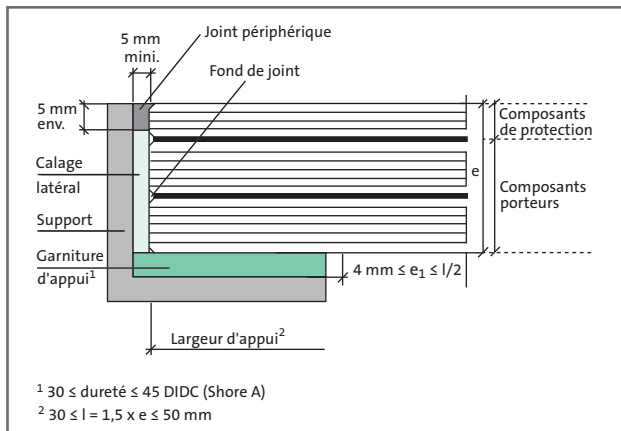
Les dalles reposent sur une garniture d'appui dont la dureté est d'environ 30 à 45 DIDC (Shore A). La largeur d'appui est égale à 1,5 fois l'épaisseur de la dalle avec un minimum de 30 mm et un maximum de 50 mm.

Dans le cas d'une dalle faiblement inclinée, un calage latéral devra être envisagé.

Le désaffleurement entre deux dalles ou entre une dalle et son bâti (si celui-ci est saillant) est limité à 2 mm.

Le joint périphérique situé entre la rive du vitrage et le bâti ou le vitrage adjacent est de 5 mm minimum. La variation de la largeur du joint périphérique doit être inférieure ou égale à 20 % sur toute la longueur du côté du vitrage.

▼ Principe de mise en œuvre



Dalles de plancher

Recommandations particulières

Dans le cas d'un plancher lumineux, il faut s'assurer que la température du feuilleté, engendrée par la source éclairante, ne dépasse pas 60 °C et qu'elle ne risque pas de provoquer des ruptures par casse thermique (pour l'usage du verre recuit). Ces phénomènes dépendent de la nature et de la puissance de la source lumineuse, de sa distance au verre et de la ventilation de l'espace entre la source et la dalle.

Pour les éclairages à fort dégagement de chaleur (famille de lampes : à incandescence, tungstène, halogène, à décharge, halogénure métallique), il est conseillé de prévoir une distance au vitrage supérieure à 20 cm.

Pour les éclairages à faible dégagement de chaleur (famille de lampes : fluorescente, compacte, sodium), une distance de 5 à 10 cm peut être suffisante.

Prendre conseil auprès du fournisseur d'éclairage.

Dans le cas d'un plancher soumis au rayonnement solaire, il convient de s'assurer que la température du verre feuilleté ne dépasse pas 60 °C et qu'il ne présente pas de risques de rupture par choc thermique. Voir "Contraintes d'origine thermique", pages 436-448.

Il est à noter que, sur les planchers à usage intensif, les talons aiguilles, les chaussures ferrées ou la chute d'objets durs peuvent provoquer des rayures ou des éclats de verre. Ces dégradations n'affectent pas la résistance mécanique de la dalle ; elles ne concernent que le composant supérieur de protection.

L'emploi d'un vitrage translucide est un bon moyen d'atténuer la perception des rayures.

Si des infiltrations de produits de nettoyage, de déneigement ou de dégivrage sont à craindre, la feuillure devra être telle que les risques de contact avec la tranche du feuilleté, au niveau de l'intercalaire, soient peu probables.

Lors des opérations de maintenance ou d'entretien du bâtiment, les dalles de verre devront être protégées contre la chute d'objets lourds et contondants. Le piétement d'un échafaudage éventuel sera équipé de patins ayant une surface suffisante pour ne pas dépasser les charges concentrées retenues précédemment.

Comme les autres matériaux dont une surface est lisse, le verre est plus glissant quand il est mouillé. Pour réduire la glissance, on utilisera SGG SECURIT CONTACT, voir pages 236-237.

En cas de bris de l'un de ses composants, l'usage de la dalle de verre ou de la marche d'escalier sera condamné dans l'attente du remplacement du produit verrier.